

MS RUDÉ 380
Conseil de
prud'homme
18 mars
1847.

à Monsieur Lacroix D. Laval ^(ancien maître de Lyon)

M. L.

Expédiée.

question d'apprentif
S'induction

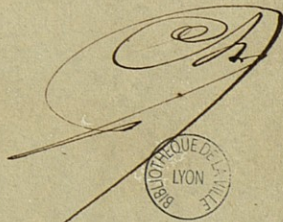
J'ai appris le motif de votre honorable
visite d'hier, je m'en propose d'y répondre avec
réserves de toute ma droite pour l'honneur de
votre visite promise.

Il s'agirait d'une jeune apprentie polée
chez un célibataire de mauvaise éducation,
dans ce cas accompagné de preuves, le conseil
de prud'homme résilierait le contrat
sans aucune indemnité.

Voici un fait analogue qui vous servira de
point de comparaison : lorsqu'un maître d'apprentis-
sage reste seul avec une apprentie par suite de
veuvage quel que soit son bon ou mauvais,
le contrat est résilié sans indemnité.

La sévérité du conseil était sans égards pour
le malheur de veuvage, ne manquera pas de
s'appesantir rigoureusement sur un célibataire
libre.

Veuillez agréer



J. De Lacroix-Laval



Handwritten text in the top right corner, possibly a date or recipient information.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

Handwritten signature or initials in the lower left quadrant.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a footer or additional notes.